



CONTRAT DE LOCATION 2017 – MOTOS ET MAXI SCOOTERS 125cc A 1200cc

Entre la Sarl RAIDS ET DECOUVERTES - TRA MARE E MONTI – Port de Plaisance, 20260 CALVI +33(0)4 95 65 21 26

Et le locataire : N° et type de Permis :N° tel mobile :

Domicile habituel :Adresse en Corse :

Article 1: Il est convenu la location DE LA MOTO de marque et modèle :

Nom : Immatriculé : Nombre **maxi** de personnes au départ :

Pour une durée de jour(s) du àH00 au **àH00**

Base de départ/arrivée..selon les conditions suivantes :

Kilométrage au départ..... Kilométrage à l'arrivée.....

Montant de la Location	
Option Rachat de Franchise (selon conditions générales)	
Option Assistance (selon conditions générales)	
Option valises latérales	
Option livraison sur un autre site	
Montant Total dû	
Montant Facturé	
Acompte versé (encaissé si annulation jusqu'à 24h avant départ)	
Reste dû au départ (encaissé si annulation dans les 24h avant départ)	

Article 2 - Dépôt de garantie : Montant à régler à Tra mare e Monti avant le départ :€ TTC

En cas d'incidents, Tra mare e Monti conservera le montant du dépôt de garantie ou fera payer au garant le montant des réparations ou de l'intervention. Le locataire est tenu de vérifier l'état de la moto au départ. Aucune réclamation ne sera possible après le départ.

Pour tout dégât, le devis de la société Tra mare e monti concessionnaire, agent et professionnel, fera foi.

Mention manuscrite « Verse la somme de (€) en dépôt de garantie » + Signature CB CH CASH

Assurances comprises dans ce contrat :

1- Assurance Tous Risques Location Moto (dommages corporels, vol, destruction totale, accident...) souscrite auprès de la Mutuelle des Motards. Sociétaire 777839C.

L'assurance n'exonère pas le garant du paiement du dépôt de garantie. Tra Mare e Monti ne sollicite son assurance que pour les dommages dont le montant est supérieur au dépôt de garantie.

2- Assurance RC Entreprise GAN Police n°061635357. La RC Entreprise concerne tous les clients et passagers des biens locatifs. Elle assure les personnes en cas d'accident physique. Elle agit en corrélation avec l'assurance RC du client.

Assurances en option :

1- RACHAT DE FRANCHISE Suite à un choc accidentel, le montant du dépôt de garantie encaissé par Tra mare e Monti est ramené à la somme forfaitaire de 1000 euros (mille euros).

Le locataire déclare consulter les conditions générales de vente et souscrit à l'assurance pourjour(s)

2- ASSISTANCE Inter Mutuelle Assistance. Valide à partir de 0km. Vous êtes en panne (sauf essence), vous avez une avarie moteur, un choc, vous téléphonez à l'assurance qui apporte une information utile et vous guide. Elle prend en charge les frais de remorquage vers l'abri le plus proche. Elle vous rapatrie vers votre destination de départ ou d'arrivée.

Le locataire déclare consulter les conditions générales de vente et souscrit à l'assurance pourjour(s)

Article 3 - Responsabilités :

Tra mare e monti met à votre disposition du matériel récent, de marque et de qualité et entretenu et vous conseille avant le départ.

Vous louez une moto, vous êtes responsable de votre journée, de votre parcours et de votre destination : une panne peut survenir, les conditions météo peuvent changer, vous pouvez endommager la moto suite à un choc, vous pourriez adopter une conduite trop brusque et casser la chaîne, vous pouvez crever un pneumatique.

L'équipe Tra Mare e Monti n'est pas équipée pour intervenir à vos côtés : le mécanicien peut être indisponible par téléphone, nous ne pouvons pas nous substituer aux remorqueurs et dépanneurs. Nous ne pouvons pas assurer le retour des passagers.

Article 4 : En cas d'incidents, TRA MARE E MONTI Locations ne pourra être tenu responsable des conditions météo ou d'éventuelles avaries. Aucune remise ne sera accordée. Le locataire déclare avoir assez d'expérience pour ramener la moto dans des conditions de sécurité maximales ou le cas échéant pour prendre les décisions de sauvegarde de la moto qui s'imposent.

Mauvaise météo : le locataire doit adapter sa conduite et sa destination aux conditions météo. En cas d'impossibilité de retour, il doit assurer la moto dans un site protégé, régler les frais de stationnement et organiser à ses frais son retour et celui du passager.

Si la moto n'est pas restitué sur le site convenu, 100 euros TTC hors essence seront facturés dans les limites de Galéria et Ile Rousse et 200 euros + une journée de location de la moto pour les autres destinations.

Panne et avarie : Une assurance optionnelle est proposée. Tra mare e monti ne pourra pas intervenir à vos côtés et ne pourra pas vous rejoindre dans les délais que vous souhaitez. Le locataire est responsable selon la législation en vigueur du remorquage de la moto et du rapatriement des passagers à ses frais.

Toute intervention réalisée par un prestataire sera à la charge du locataire. Toute intervention due à une négligence ou à une mauvaise utilisation du matériel sera facturée. Toute intervention suite à une panne d'essence sera facturée.

Les interventions sur la moto ne donneront lieu à aucune remise ou remboursement sur le prix de la location.

Article 5: Restitution en retard

Tout dépassement horaire est facturé 60 euros TTC/heure. Toute heure commencée est dûe.

Article 6: Règles de conduite

Le locataire est seul responsable vis à vis des autorités : possession d'un permis valide, équipements de sécurité, respect des règles du code de la route...

Seul le locataire identifié par ce contrat est autorisé à piloter.

Pour les motos 660cc, 800cc et 1200cc, avoir le Permis A depuis 2 ans et plus de 20 ans

Pour les 660cc et les 400cc, avoir le permis A2 et plus de 20 ans

Pour les 125cc, Avoir plus de 20 ans, être titulaire d'un permis moto (A1, A2, AL, A) depuis au moins 2 ans ;

OU Avoir plus de 20 ans et le permis B depuis au moins 2 ans ET avoir suivi la formation obligatoire de 7 heures. Dans le cas des 125cc uniquement, la formation n'est pas nécessaire si vous avez obtenu votre permis B avant le 1er mars 1980 ;

OU justifier d'une pratique de la conduite d'une motocyclette légère au cours des 5 années précédant le 1er Janvier 2011.

La preuve de cette pratique est apportée par la production d'un document délivré par l'assureur et attestant la souscription d'une assurance couvrant l'usage d'un tel véhicule au cours de la période considérée (1 journée suffit).

Fait en 2 exemplaires, à CALVI, le / /17 *Signature précédée de la mention "Lu et approuvé"*

Le Propriétaire

TRA MARE E MONTI

Le Locataire

